

L'ÉCONOMISTE

DE LYON

Journal Financier, Littéraire et d'Informations

PARAISANT LE SAMEDI

ANNONCES

Pour les Annonces on traite de gré à gré

Administrateur-Gérant : André VERGIER

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 63, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 63 — LYON

Rédacteur en Chef : Jules ROMAN

ABONNEMENTS

Trois mois, 2 francs — Six mois, 3 fr. 50. — Un an, 6 francs.
Étranger : Un an, 9 francs.

PROGRAMME

L'ECONOMISTE DE LYON paraît tous les samedis sur quatre pages.

Il publiera de nombreux suppléments illustrés.

Dans chacun de ses numéros se trouvera un article sur la question d'actualité, économique, financière, commerciale ou industrielle.

L'ECONOMISTE, en dehors de ses chroniques, contiendra :

Un article spécial sur les valeurs à acheter — Valeurs à vendre — Arbitrages — Renseignements — Informations ;

2° Une revue détaillée des valeurs cotées et non cotées ;

3° Des études sur les Sociétés, Compagnies diverses, valeurs industrielles, houillères, mines d'or, etc. ;

4° Des résumés des discussions et communications dans les Sociétés d'économie politique, de statistique, Sociétés savantes, Congrès, Chambres syndicales, etc. ;

5° Un guide renfermant la nomenclature exacte des coupons à payer mensuellement. L'échéance, le taux brut et net des coupons, le remboursement des titres sortis, etc. ;

6° Les tirages des valeurs françaises, Ville de Paris, Crédit Foncier, Chemins de fer, grandes Compagnies industrielles, Obligations françaises.

Un tableau des valeurs cotées à la Bourse de Lyon indiquant le cours quotidien de chacune d'elles, de cette façon on aura sous les yeux les fluctuations de toute la semaine.

L'ECONOMISTE donnera, sans commentaires, les événements politiques de la semaine, les Nouvelles.

BULLETIN DE LA SEMAINE

Vendredi, 29 janvier. — Le ministre de la Guerre a fait signer les décrets aux termes desquels sont promus :

Au commandement du 18^e corps, à Bordeaux, le général de division Lelorrain ; au grade de Général de division, le général de brigade Marion, commandant la brigade du 20^e corps.

A la Chambre, l'interpellation Rudelle et Ferrette, sur l'incident Rouvier-Pellelan, est renvoyée à la suite.

Samedi, 30 janvier. — De Shangai. — Les journaux chinois publient un mémoire adressé au Trône par le vice-Roi du Yunnan, qui l'a télégraphié, en outre, aux vice-rois des autres provinces, en leur demandant d'appuyer ses vues.

« Le mémoire déclare qu'il est impossible à la Chine de rester neutre, puisque le but du Japon est d'empêcher la main-mise de la Russie sur le territoire chinois. »
Dimanche, 31 janvier. — La Société de Géographie vient de recevoir, du capitaine Lenfant, une dépêche datée de Lagos, 30 janvier, confirmant le succès complet de la mission Niger-Benoué-Tchad.

Une tourmente de neige s'est abattue sur les cantons de Mont-Louis et de Saillagouse, arrondissement de Prades. Plusieurs communes sont bloquées par la neige ; des granges se sont effondrées.

Lundi, 1^{er} février. — Le ministre de la Guerre vient d'arrêter les dispositions militaires relatives au voyage, à Rome, de M. Loubet. Ces dispositions sont les mêmes que celles prises lors du premier voyage de l'empereur d'Allemagne.

Ain. — La petite ville de Thoissey est en fête. Le héros de Fashoda, le colonel Marchand, assiste au banquet des conscrits de 40 ans, il porte un toast à l'armée française, à la France, aux conscrits et à leurs familles.

Mardi, 2 février. — Parmi les nominations des conseillers du commerce extérieur de la France, nous remarquons M. Kensing, directeur commercial des Deux-Passages à Lyon ; M. Richard, directeur de la manufacture de biscuits Pernot, à Dijon.

Mercredi, 3 février. — M. Pompéien-Piraud fait à Lyon, dans la salle du Palais de la Bourse, une intéressante expérience sur l'aviation, à l'aide de son petit appareil, dit chauve-souris automatique.

Perpignan. — La grève des travailleurs agricoles de Toulouges, Pallestre et Canohès continue.

Jeudi, 4 février. — Saint-Petersbourg. — La réponse de la Russie au Japon n'a pas encore été envoyée et on ne saurait encore fixer le jour de son envoi.

Les nouvelles d'Extrême-Orient sont contradictoires. Celles venant de Russie laissent toujours prévoir que la guerre pourra être évitée.

LA SOCIÉTÉ ANONYME

FABRICATION DE LA SOIE CHARDONNET

(Voir notre numéro du 30 janvier).

SUITE ET FIN

Reconnaissons tout de suite que la progression vraiment inespérée des bénéfices des derniers exercices justifie à première vue un certain emballement. Les bénéfices de 1903 s'élevant à 2 1/2 millions permettent de compléter l'amortissement intégral de l'usine, y compris les nouvelles installations, et d'attribuer une répartition importante aux actions. Nul doute que le taux actuel des actions serait adéquat à leur valeur intrinsèque si le présent répondait pour l'avenir, c'est-à-dire si la société était assurée d'exploiter longtemps encore dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Alors on comprendrait que, sans risques sérieux, on capitalisât la valeur du titre d'après son revenu actuel. Mais est-ce le cas ? La est toute la question et nos lecteurs savent déjà, par quelques notes parues ici ces jours derniers, que nous élevons à cet égard les doutes les plus sérieux.

Pour plus de méthode, nous grouperons sous trois chefs principaux les considérations qu'il convient de faire valoir : elles ont trait soit à l'usage limité de la soie de Chardonnet, soit à la concurrence qui menace l'entreprise, soit enfin à certains risques accidentels.

Et d'abord, nous dirons, qu'importe que l'emploi de la soie de Chardonnet soit limité à certains usages, si cet emploi suffit à ce point à alimenter les commandes, que la société est plutôt dans l'impossibilité d'y faire face ?

Pour rectifier ce jugement un peu hâtif, il suffira de relire ce que nous disons plus haut des qualités de la soie artificielle. Ce que l'on vante c'est son brillant, qui la rend propre surtout à la confection de la tresse, des galons. La mode est aujourd'hui favorable à ce genre de parure, à ce que, dans l'argot de métier, on appelle les « chichi ». Mais qui répond des caprices de la mode, laquelle est femme et, comme elle, souvent varie ? Bien fol est qui s'y fie (nous parlons de la mode). Donc, que le vent tourne, que l'on délaisse demain tresses et galons, la soie artificielle ne semble pas avoir les qualités de fond qui la rendraient apte à d'autres emplois. Elle ne résiste pas à l'eau ; et nous savons que, pour ce fait, en France, elle n'est guère en usage pour la confection des robes. Est-il bien nécessaire d'ajouter qu'il ne faut pas compter sur le recouvreage des parapluies ? En Amérique, il y a eu quelques essais, mais, croyons-nous, plutôt à titre de curiosité. Pour le meuble, nous avons vu que la soie de Chardonnet n'était possible qu'en broché.

Donc, en résumé, les débouchés de l'industrie sont assez restreints, et, si certains venaient à manquer, le marché n'est pas assez large pour que les demandes nouvelles viennent remplacer celles qui feraient défaut.

Mal garantie contre une diminution éventuelle de la consommation, la Société est menacée, mais d'une manière beaucoup plus sérieuse, par le danger d'une augmentation de la production ; et c'est ici qu'il faut parler du péril de la concurrence.

L'objet de la société, avons-nous dit, est l'exploitation du brevet de M. de Chardonnet ; mais sa constitution remonte à l'année 1891, et, la prise du brevet étant certainement antérieure, voilà un brevet qui date de plus de treize ans, alors que sa durée n'est que de quinze ans ! Si nous réfléchissons que de 1898 à 1898, soit pendant sept ans, la Société a été en perte, il se trouve que ce n'est qu'en 1898 qu'elle a commencé à gagner, et que c'est seulement en 1903, c'est-à-dire la veille même de l'expiration des brevets, que l'exploitation du dit brevet semble réaliser les espérances qu'on avait inconsidérément échauffées.

A la veille de l'expiration du brevet ; c'est-à-dire que sous peu le procédé de Chardonnet tombera dans le domaine public ; que la société n'aura plus pour sauvegarde qu'un secret de fabrication à la merci d'un contremaître congédié, que d'autres entreprises pourront jeter sur le marché des soies artificielles ayant les mêmes qualités que la soie de Chardonnet et par suite établir une concurrence qu'elle n'avait pas jusqu'à présent connue.

Au surplus, la concurrence a-t-elle attendu l'expiration prochaine du brevet ? A cet égard,

nos renseignements sont assez précis pour ne laisser aucun doute ; les commerçants en soieries savent dès maintenant que, dans le Nord, s'organisent d'autres industries similaires qui mettent en œuvre des procédés analogues. Nous avons parlé d'une société « la Soie artificielle », qui exploite un brevet datant de 1897, et aussi de la société « la Viscose », etc. Nous en passons, et des meilleures.

A la vérité, les autres soies artificielles paraissent plus lourdes que la soie de Chardonnet ; mais la lourdeur n'importe qu'en ce qui concerne la fabrication des tissus de fonds ; comme les unes et les autres y sont de toute manière impropres, ce n'est pas d'après ce critérium que le consommateur fixera entre elles sa préférence.

En somme la Société de la Soie Chardonnet jouit surtout de l'avantage que lui confère son antériorité et sa notoriété. Avantage essentiellement éphémère et qui ne peut que s'atténuer sous la double influence de l'expiration de son brevet et de la création d'industries concurrentes.

Donc sur le marché intérieur, perte à brève échéance de son monopole de fait, voilà ce qui attend très probablement la Soie de Chardonnet.

Si maintenant nous supposons ses chances de se maintenir sur le marché extérieur, il faut convenir que, d'une manière générale, la soie artificielle française a tout à craindre de la concurrence allemande, qui jouit du double avantage de payer l'alcool beaucoup moins cher et de n'être pas gênée par les variations des cours de ce produit.

Nous avons signalé, chemin faisant, quelle importance avait, pour le prix de revient de la soie artificielle, le prix de l'alcool. Nous avons même noté à ce sujet qu'il y avait eu coïncidence entre le début de l'actuelle période de prospérité et le dégrèvement de l'alcool d'industrie.

Donc, qu'un concurrent soit plus favorisé quant au prix d'achat de l'alcool, ce sera là pour lui une supériorité écrasante. Or, tel sera malheureusement le cas pour l'industrie en Allemagne où ce produit vaut 27 francs l'hectolitre, alors qu'en le paie en France en moyenne 43 francs. Voilà des conditions d'exploitation exceptionnellement avantageuses pour la fabrication allemande ; et, en admettant que les droits de douane fussent à réserver à la fabrication française le marché intérieur, comment luttera-t-elle en revanche sur les marchés étrangers ?

Sans quitter cet ordre d'idées, signalons encore le très grand avantage que tirera la concurrence allemande de la stabilité des cours de l'alcool, qui n'existe pas en France. Ceux qui s'intéressent au développement si important depuis quelques années de l'emploi industriel de l'alcool, savent que l'une des doléances des fabricants consiste à signaler le manque de fixité des cours. Divers procédés ont été proposés pour assurer cette fixité ; mais le fait est que, tant que cet état de choses subsistera, les industries qui utilisent l'alcool seront placées à l'égard de la concurrence allemande dans une situation d'infériorité marquée.

En présence, par conséquent, d'alcas comme ceux que nous venons de signaler, soutenir à l'aide d'une règle de trois simple que la Société bilontaine, puisqu'elle gagne telle somme avec une production journalière de 1.200 kilogrammes, gagnera une somme proportionnelle avec une production de 1.500 kilogrammes nous paraît être un raisonnement trop simpliste. Au surplus, l'expérience du passé doit servir d'enseignement aux personnes susceptibles d'entrer dans l'affaire au cours de 1.400 francs. Au fur et à mesure que la Société pour la fabrication de la soie de Chardonnet a pu écouler ses produits, elle a songé à s'outiller pour produire davantage. Que nos lecteurs veuillent se reporter à l'exposé financier que nous avons fait au début de cette étude, ils remarqueront que les bénéfices de l'exercice 1899 étaient de 767.000 fr. et qu'ils sont retombés à 301.000 fr. l'exercice suivant. Que s'est-il donc passé ? En 1899, les prix de vente s'élevèrent, paraît-il, jusqu'à 50 et même 60 fr. le kilogramme ! Devant ce succès obtenu par les articles fabriqués avec la soie Chardonnet comme matière première, la société, pour répondre aux demandes qui dépasseraient ses prévisions, dut acquérir du matériel nouveau et s'organiser pour produire 1.000 kilogrammes par jour, production aujourd'hui largement dépassée. Mais avant d'arriver à l'ère de prospérité que la société traverse actuellement, elle a eu à subir des crises. A peine les usines avaient-elles été agrandies que la situation commerciale, qui avait déterminé le conseil à augmenter le matériel industriel, s'est modifiée brusquement en janvier 1900, et la crise s'est accentuée à un tel point en février et mars que le conseil était obligé d'accepter des annulations d'ordres. Ils eurent une répercussion telle sur les cours des actions que celles-ci tombèrent lourdement de 650 à 170 fr. Les mêmes causes peuvent pro-

duire demain les mêmes effets, aggravés en outre par cette circonstance que la concurrence tant en France qu'à l'étranger, est actuellement plus âpre qu'en 1900 et que le brevet de Chardonnet est aujourd'hui plus vieux de 4 ans.

Nous ne voudrions pas pousser au noir le tableau tracé d'une industrie au moment même où elle donne des résultats particulièrement brillants. Mais précisément parce que, en raison d'un engouement, naturel ou factice, on a tendance à se laisser éblouir par un succès inespéré, il faut bien tout dire si l'on veut remettre les choses au point. Or il y a encore dans l'affaire un risque sérieux : c'est le danger d'incendie. A l'époque où la société végétait, les usines ont été déjà incendiées et, depuis, aucune compagnie n'a consenti à l'assurer à cause de la nature trop inflammable de ses matières premières. Les sociétés concurrentes sont, au contraire, assurables, et ont sur ce point un avantage marqué.

Reconnaissons que sur les résultats de l'exercice 1902, la Société a prélevé 50.000 francs pour constituer un fonds d'assurance. Mais si important que puisse devenir ultérieurement ce fonds, il sera toujours insuffisant ; car, comptablement, il vise à l'assurance d'une société au capital de 2 millions et il ne saurait couvrir un capital auquel la Bourse assigne, par le cours de 1.400 francs, une valeur de 22 millions.

N'exagérons pas la gravité du danger ; car nous savons que, très intelligemment, la direction a su diviser le risque de manière à ce qu'un sinistre ne puisse aboutir à une destruction complète et à un arrêt total de la production. Cependant il y a là un aléa assez sérieux pour valoir d'être signalé comme tel, sauf à chacun d'apprécier, selon le degré de son enthousiasme, quelle importance il convient de lui attribuer.

Et maintenant nous avons tout dit, tout supputé. Considérant cette entreprise, qui est actuellement une excellente affaire, nous nous sommes demandé si ses actions, dont le taux nominal est de 125 francs, avaient pour des raisons sérieuses atteint en quelques bonds le cours de 1.450 francs. Notre curiosité avait été mise en éveil tout d'abord par certains papotages de bourse, semés comme à dessein, tels que celui qui était relatif à un prétendu remboursement du capital. Le capital serait-il remboursé, nous sommes-nous dit, cela ne ferait, après tout, que 125 francs, pour un titre acheté 1.400 francs. Ce qu'il fallait savoir, c'était ceci : la prospérité d'aujourd'hui garantissait-elle la prospérité de demain ? C'est la question que nous avions posée au début de cette étude.

La réponse se dégage des faits. La société, protégée par des droits de douane élevés, profite d'une mode qui met en vogue les articles de parure à la fabrication desquels elle est apte : mais ses produits n'ont pas les qualités de fond qui pourraient lui ouvrir d'autres débouchés au cas où ses débouchés actuels viendraient à se fermer.

Jusqu'à présent, elle a joui, pour la fabrication de la soie artificielle, d'une sorte de monopole. Mais, outre que son brevet est à la veille d'expiration, la concurrence s'organise un peu partout pour lui disputer le marché intérieur. Quant au marché extérieur, elle a tout à craindre de l'Allemagne, qui produit l'alcool à meilleur compte.

Telles sont les considérations qui s'imposent normalement, et à côté desquelles nous avons mentionné, seulement dans le but de ne rien omettre, les risques d'incendie. Elles suffisent pour mettre sérieusement en garde contre un enthousiasme irréfléchi, ou peut-être savamment préparé et entretenu.

Pour ceux qui entendent capitaliser sérieusement les revenus d'une entreprise, s'impose : ne point croire que gagner des millions en un an équivaut à gagner des millions par an.

LES ACROBATIES FINANCIÈRES

Dans nos numéros des 9 et 23 janvier écoulés, nous avons oublié une étude sur la formation de la BANQUE CENTRALE DE CRÉDIT MOBILIER ET INDUSTRIEL, et sur l'augmentation de son capital.

Nous insérons aujourd'hui le troisième article de notre collaborateur « LE FURET. »

Nice, janvier 1904.

MON CHER RÉDACTEUR EN CHEF,

Pour tenir ma promesse et pour répondre aussi aux nombreuses demandes de nos abonnés et lecteurs, je vous transmets le complément de mes documents sur la Banque Centrale de Crédit Mobilier et Industriel.

Vos lecteurs ont certainement remarqué comment on peut constituer, à l'étranger, des So-

ciétés financières en jonglant avec les chiffres. Ainsi, dans la Société qui nous occupe, la formation s'est faite pour un capital initial de 1 million 200 mille francs, moyennant un modeste versement de 20.000 francs, et l'augmentation de ce capital de 1.200.000 fr. à 4 millions, avec un autre simple versement de 20.000 fr.

Le fondateur recevait lui, pour l'apport à cette Banque de ses projets, plans, études et concessions en Espagne, 10.000 actions libérées représentant la modique somme de 1 million br. — plus 1.200 parts de fondateur !

Lors de l'augmentation du capital, afin d'avoir à ne faire qu'un modeste versement, on apportait à la Banque Centrale, tout l'actif du Comptoir national des rentiers, plus le journal le *Monteur des Rentiers* (qui est aujourd'hui l'organe officiel de cette banque avec un autre journal, dit-on, de votre ville).

Pour l'apport ci-dessus, on recevait 2.600 actions représentant une somme de 2 millions 600 mille francs ! plus 1.600 parts de fondateurs.

Ainsi voilà une Banque qui, aux yeux du public, devait posséder un capital de 4 millions, et ne possédait que 40.000 fr. seulement en caisse.

Pauvres gogos ! voilà comme on vous amorce.

Mais quand des opérations de ce genre réussissent, on recommence, et cette Banque, grise sans doute par son succès, pour moi superficielle, constitue en septembre 1902, la *Société des Charbonnages des Alpes*, au capital de 3 millions. Cette fois, au lieu de faire appel au concours d'un notaire Belge, c'est dans une petite commune du canton de Genève, que l'on fait dresser l'acte de constitution (voir feuille officielle Suisse du commerce qui se publie à Berne, n° du 27 sept. 1902).

C'est encore en Suisse que l'on constitue la *Société des Mines de Régny*, au capital de 2 millions 400 mille francs, dont 2 millions en actions d'apport, et comme la loi suisse n'exige, pour la formation des sociétés en actions, qu'un 1^{er} versement de 1/10 sur les actions à souscrire en espèces il s'ensuit qu'avec un simple versement de 40.000 fr., on constituait la Société. Puis on écoule les titres dans le public trop naïf, qui se laisse prendre aux gros chiffres, seulement, comme la vente des actions d'apport ne met pas un sou de plus dans la caisse de la Société, on crée des obligations ! ah oui ! des obligations garanties par un actif presque illusoire. Et songez donc, une obligation c'est un bon titre, c'est un titre auquel est attaché un privilège ! joli le privilège.

Mais me direz-vous, les actions d'apport en France doivent rester attachées à la souche pendant 2 ans, ou être cédées par un acte régulier, ce qui complique trop l'échange, oui, en France, on ne peut pas négocier facilement les actions d'apport, c'est une bonne raison pour les lanceurs d'affaires de constituer des Sociétés en Suisse parce que les actions d'apport peuvent se négocier de suite.

Pourquoi en France tolère-t-on l'écoulement de titres pareils ? Je crois que l'on commence à s'inquiéter de ce déballeage de titres étrangers pour ainsi dire ; M. E. Vallé, ministre de la Justice de la République, vient de déposer sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi ayant pour objet de compléter la législation française sur les Sociétés en réglementant le fonctionnement et les conditions d'existence des *Sociétés étrangères* et la *négociation de leurs titres* sur le territoire continental de la France et dans ses colonies. Le projet de loi de M. Vallé a été renvoyé à la Commission de Réforme judiciaire et de la législation civile, et criminelle dont le président, légiste de premier ordre, est M. Cruppi, député de la Haute-Garonne. La commission a confié le rapport à M. Colin, député d'Alger.

Si l'espace me le permettait, je vous parlerais aussi de la *Compagnie Péninsulaire*, pour favoriser le développement agricole et industriel de l'Espagne ? on voulait mettre en valeur les marais de la Rive droite des bouches du Guadalquivir ! tout comme la Société en formation à Lyon « Union Spéciale de Production, de Consommation et de Transports » au joli capital de 25 millions, dont les fondateurs veulent dériver les rivières et dessécher le lac d'Albufera. Ce qu'il y a de plus sûr c'est que si les Lyonnais se laissent faire ce n'est pas le lac qui se desséchera, mais avec des titres de ce genre, ce serait leur portefeuille. — Heureusement j'apprends que le Comité ne peut fonctionner, faute de bonne brasse ; qu'on cherche à négocier et dame c'est pas toujours facile. Aussi ne toucherais-je plus à ce mort-né.

Excusez la longueur de ma communication, plus qu'un mot :

Je dois ajouter qu'il n'y a pas qu'en France qu'on s'est ému des agissements d'une bande de corsaires financiers. En Belgique il est fortement question de prendre des mesures énergiques contre les procédés de certains lanceurs. J'ai oublié de vous parler du *Dragon*, ce sera pour samedi prochain.

Cordialités.

LE FURET.

Compagnie d'Exploitation de Tramways et Chemins de Fer

RECETTES		1903	1902
RÉSEAUX	DATES		
Angers.....	15-21 janv.	9.593 35	8.743 90
Dijon.....	—	4.147 95	4.147 25
Douai.....	—	5.618 30	4.882 10
Oran.....	—	8.099 30	8.056 70
Le Mans.....	—	5.126 25	4.728 65
Remes.....	—	4.135 85	3.826 20
Roanne.....	—	2.941 10	2.821 55
Valence.....	—	17.077 25	14.317 25
Béziers.....	—	4.146 »	4.286 50
Brest.....	—	7.656 06	7.149 28
Cherbourg.....	11-20 janv.	3.970 25	4.318 90
Ouest parisien.....	—	12.247 45	10.438 35
Montpellier.....	—	5.458 15	6.496 15
Arlois.....	15-21 janv.	1.277 85	1.356 40
Besançon.....	—	2.657 59	3.046 21
Limoges.....	—	6.629 23	6.223 28
Saint-Etienne.....	—	3.381 74	6.346 73
S. Grenobl. de Tramw.	11-20 janv.	11.432 70	12.298 10
Châlons.....	18-24 janv.	1.006 95	1.140 50

DIFFÉRENCE EN FAVEUR		1903	1902
RÉSEAUX	DATES		
Angers.....	15-21 janv.	849 45	»
Dijon.....	—	70	»
Douai.....	—	736 20	»
Oran.....	—	42 60	»
Le Mans.....	—	397 60	»
Remes.....	—	309 65	»
Roanne.....	—	149 55	»
Valence.....	—	2.760 »	»
Béziers.....	—	»	140 65
Brest.....	—	506 78	»
Cherbourg.....	11-20 janv.	»	348 65
Ouest parisien.....	—	1.808 80	»
Montpellier.....	—	»	1.038 »
Arlois.....	15-21 janv.	»	78 55
Besançon.....	—	»	388 62
Limoges.....	—	405 95	»
Saint-Etienne.....	—	35 01	»
S. Grenobl. de Tramw.	11-20 janv.	»	865 40
Châlons.....	18-24 janv.	»	133 55

DIVIDENDES

Société Lyonnaise des Anciennes Brasseries Rincq, Anonyme au Capital de 1,500,000 francs.

L'assemblée générale ordinaire tenue le 30 janvier 1904 a voté un dividende de 25 francs pour l'exercice 1902-1903.

Un acompte de 12 fr. 50 ayant été payé le 1^{er} août 1903, le solde, soit 12 fr. 50, est mis en paiement depuis le 1^{er} février 1904, au siège social : 66, cours Suchet, à Lyon, et chez MM. E. M. Collet et Cie, banquiers à Lyon, 8, rue de la Bourse, à raison de :

12 fr. » pour les actions nominatives.
11 fr. 45 pour les actions au porteur
contre remise du coupon n° 22.

DEMANDES ET OFFRES DE TITRES

Il y a acheteur de :

- 2 actions Matériel Agricole..... 450 fr.
- 4 actions Fourmi Immobilière..... 95 »
- 5 parts Mines des Cévennes..... 70 »
- 3 actions Tramways de Brest..... 215 »
- 5 act. Applications industrielles..... au mieux
- 1 act. Dynamite française..... 450 »
- 2 oblig. ch. de fer Jaffa-Jérusalem..... 275 »
- 20 actions S. P. A..... 15 »
- 15 actions Est-Lumière..... 85 »
- 4 oblig. Casino de Royan..... au mieux
- 4 act. Union Lyonnaise des Peintres-plâtriers..... au mieux

Il y a vendeur de :

- 4 actions La Conservatrice..... 60 fr.
- 5 obligations Carrières de l'Ouest..... 505 »
- 3 actions Omnium Français d'électricité et de mécanique..... 400 »
- 4 demi-parts fondateur de la Société d'Épargne de retraite..... au mieux
- 3 actions Comploir Lyon-Allemand..... 150 fr.
- 10 oblig. Eaux gazeuses et minérales 3 %..... 50 »
- 2 parts Théâtre des Variétés..... 600 »
- 10 actions d'apport de Kieselgur..... au mieux

20 oblig. Durschmitt, rapportant 5 % net..... au mieux
5 parts Durschmitt, rapportant 5 % net..... au mieux
5 oblig. Industrielle du Platine..... au mieux
20 oblig. Eaux gazeuses et minérales 3 %..... 50 fr.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

DISSOLUTIONS

Lyon. — Grand Institut Chirurgical de Lyon, quai de l'Hôpital, 1. — Dissolution. — Liquid. M. de Villeneuve, rue Hôtel-de-Ville, 34. — Délibération du 16 janvier. Gaz. Jud. 4-2.

— Société anonyme « Le Reboisement », rue de la République, 81. — Dissolution. — Liquidateur, M. Frantz, géomètre-expert, à Commanay. M. J. 29-1.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Société Lyonnaise des Eaux Minérales, Docteur Léon Jacquet et Cie.

Société en commandite par actions à capital variable. Capital initial : 200.000 francs. Lyon, rue Boileau, 269.

Messieurs les Actionnaires sont informés que l'Assemblée générale ordinaire aura lieu le vendredi 19 février 1904, à 5 heures du soir, au siège social, 269, rue Boileau, à Lyon.

COMMANDITE. — Une Maison importante d'Apprêts ne pouvant suffire à sa Clientèle a besoin d'augmenter son Matériel. Elle demande Commandite de 18.000 francs à cet effet, d'une ou de plusieurs personnes. — Intérêts 5 %. — Participation importante aux bénéfices.

C'est un placement sûr d'au moins 20 % bien garanti.

S'adresser pour renseignements au Bureau du Journal.

ON ACHETERAIT pour compléter Bibliothèque, Volumes, Ouvrages scientifiques, Brochures d'occasion.

Adresser Liste et Prix au Bureau du Journal.

A VENDRE

BELLE PROPRIÉTÉ, sise à Meximieux, à 3 minutes de la gare, se composant d'une villa de 10 pièces, plus chambre pour domestique, d'une écurie et remise, d'une maison sur rue ayant 5 pièces, d'une autre maison pour le jardinier, avec cellier, matériel vinaigre, cave, etc. d'un clos d'un hectare, complanté en vigne, les plants sont des meilleurs, ils produisent un vin supérieur.

Salle d'ombrage, jardin d'agrément, arbres fruitiers, eau de source, installation électrique. Pays de chasse et de pêche.

Prix : 35.000 francs. — Facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Dorne, 39, bureau du Journal.

COMPAGNIE P. L. M.

CARTES DE CIRCULATION A DEMI-PLACE

Sur le Réseau P.-L.-M. et sur les autres grands réseaux français

La Compagnie délivre des cartes nominatives et personnelles donnant le droit d'obtenir des billets à demi-tarif entre toutes les gares, soit des sept grands réseaux (P.-L.-M. algérien et Petite Ceinture exceptés), soit de trois de ces réseaux, soit, enfin, d'un seul réseau, moyennant le paiement préalable des prix suivants :

Pour un réseau, valable 1 an et pour : toutes classes, 240 fr.; 2^e et 3^e classes, 160 fr.; 3^e classe, 100 fr. — Pour trois réseaux, valable 1 an et pour : toutes classes, 255 fr.; 2^e et 3^e classes, 175 fr.; 3^e classe, 110 fr. — Pour les sept grands réseaux, valable 1 an et pour : toutes classes, 320 fr.; 2^e et 3^e classes, 220 fr.; 3^e classe, 140 fr.

Pour trois réseaux, valable 6 mois et pour : toutes classes, 150 fr.; 2^e et 3^e classes, 100 fr.; 3^e classe, 65 fr. — Pour les sept grands réseaux, valable 6 mois et pour : toutes classes, 200 fr.; 2^e et 3^e classes, 135 fr.; 3^e classe, 85 fr.

Pour les sept grands réseaux, valable 3 mois et pour : toutes classes, 130 fr.; 2^e et 3^e classes, 95 fr.; 3^e classe, 60 fr.

Pour chaque trajet le voyageur prend, au guichet des gares, un billet à demi-tarif.

SPECTACLES ET CONCERTS

GRAND-THÉÂTRE. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures, le *Légataire Universel*. Dimanche en matinée, *Hérodiade*, le soir, *Faust*.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — A 8 h. 1/2, les *Affaires*. Dimanche, en matinée, le *Genre de M. Poirier*, le *Cœur à ses raisons*; le soir, la *Jeunesse des Mousquetaires*.

NOUVEAU-THÉÂTRE. — Les *Petites Michu*, vau-deville-opérette, dont le livret est aussi charmant qu'agréable est la partition.

CASINO-KURSAAL. — Tous les soirs, à 8 h. 1/4, *C'est Chic*, la grande revue lyonnaise en 10 tableaux, qui obtient toujours un gros succès.

Samedi, à minuit, GRAND BAL. — On dansera le *boston-ball*.
Téléphone, 19-74.

CONCERT DE L'HORLOGE. — Tous les soirs, à 8 heures, *Poupoule à l'Horloge*, revue locale en 2 actes et 8 tableaux. Jeudi, 11, la 10^e et dernière. — Téléphone, 25-63.

PALAIS DE GLACE. — Skating sur vraie glace. Ouvert de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2, de 2 à 6 h. et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2 du soir.

FOLIES-BERGÈRE. — Tous les jeudis, à 8 heures, séance de patinage avec orchestre.

GUIGNOL DU PASSAGE DE L'ARGUE. — Tous les soirs, *La Vieille Marcheuse*.

CIRQUE SUÉDOIS (salle du Cirque Rancy). — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, programme équestre et acrobatique ; étonnantes attractions.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS (Pavillon de la place de la Charité). — Exposition annuelle de la Société des Artistes Lyonnais. Entrée, 0 fr. 50; jeudi, 5 fr.; dimanche matin, 1 fr. et cartes réservées.

Le Gérant : André VERGIER.
Imp. WALTENER & C^e, 3, rue Stella, Lyon

COURS DES VALEURS A LA BOURSE DE LYON

(Pour les Valeurs qui se cotent au comptant et à terme nous prenons le dernier cours coté à terme, à défaut d'un cours à terme nous prenons le dernier cours coté au comptant)

DÉSIGNATION DES VALEURS	Vendredi	Samedi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	DÉSIGNATION DES VALEURS	Vendredi	Samedi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	DÉSIGNATION DES VALEURS	Vendredi	Samedi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi							
	29 janv.	30	1 ^{er} fév.	2	3	4		29 janv.	30	1 ^{er} fév.	2	3	4		29 janv.	30	1 ^{er} fév.	2	3	4							
VALEURS A TERME																											
FONDS D'ÉTATS																											
3 %	97.57 1/2	97.32 1/2	97 80	97 80	97 77	97 85	Deux-Passages	626		630	632	630	626	Bacalonne Directe	269 50	269	269 50	268	267								
Extérieure, 4 %	86 15	86 15	86 25	86 20	86 15	86 22 1/2	Grand-Bazar	140		140	140	140	140	Cacérés	131 50	131	131 50	130 75	130								
Italie, 4 %	102 17	102 10	102 10	102 10	102 20	102 20	Cordeliers	1005	1016	1018	1023	1045	1045	Ouest de l'Espagne				46									
Portugal, 3 %	61 90	61 50	61 25	61 25	61 25	61 25	Bergouliani et Co	335		365	365			Ségovie			321	321	321								
Turc unifié 4 %	86 30	85 70	87 60	86 15	86 37	86 80	Brasseries Georges	365	364	365	365			Carinena													
ACTIONS																											
Crédit Lyonnais	1137	1128	1135	1135	1135	1138	Câbles Borel							Urikany	96	98	102 50	103	102								
Métropolitain	535	528	527 50	532	531 50	536 50	Carrières du Midi	540						Tharsis	119	120	120	120	120								
Panama-Nouveau							Ciments Boyer							De Beers	507	504	509	509	512								
Thomson-Houston							Cirages Français							Chartered	56	55 50	56	54 50	54	54 50							
Banque Ottomane	585	582	582	583	584 50	584 50	Dynamite Russe	69 50						East-Rand	165	163	163	163	164	164 50							
Nord de l'Espagne	183 50	182	182	182 50	183	182	Jonage (parts)							Goldfields	156 50	152 50	152 50	153	154	154 50							
Saragosse	312 50	310	308	310	309 50	309 50	Glacières de Paris	164	158	160 50	160 50	164	163	Transvaal Land	236	233 50	233	233	235	236							
Rio-Tinto	1237	1227	1237	1232	1232	1233	Phonographes	164	158	160 50	160 50	164	163	Wien Pottendorf	511		511		511								
Briansk			306	300	300	288	Plaques Lumière	415	415	413 50	416	413	412	Selo													
COMPTANT																											
Egypte unifiée	106 50	106 45	106 25	106 20	106 60		Pompes funèbres de Lyon							Sud Russe					730								
Hongrie, 4 % or	101 50				100 75		Produits chimiques d'Alais							Borax ordinaire	550	545	545	545	565								
Douanes Ottomanes	454	452 45	456	456	456		Anc. Etahl. Rivat	1324	1280	1300	1260	1230	1215	Borax préférence													
Russie, 1880, 4 %	99	98 75	98 60	98 75	99	99 40	Soie Charbonnet	448	441	443	440	431	430	Lumière North	13	13 25	13 25	13 50	13 50	13 50							
— 1889, 4 %	99	97 50	99	99	99 25	98 95	Stéarinerie de Lyon	135	132	133	130	130	128	Tramways de Saint-Etienne				177 50	182 50								
— consolidé, 4 %	99 15	99 25	99 35	99 55	99	98 65	OBLIGATIONS																				
— 1901, 4 %	81	80 50	81 25		82	81 30	Bône, Guelma	448 50		450	450	450	450	Mines de Montellou				652	680								
Serbie, 4 %	72 65						Dombes, Sud-Est	453 50	451	451 75	450 25	452 50	454	la Boule		29 50	29	28 50									
Omnium Lyonnais							Fusion ancienne	452	454	454	453	454 50	454 50	Vieille-Cellule													
Compagnie Lyonnaise d'Exploitation							Rhône-Loire, 4 %		643 75	643	643 75	643 50	642 75	Etahl. Krieger	103		100 50	105	105	105							
Paris-Lyon-Méditerranée							Andalous, 1 ^{er}		270 50	273				Etahl. Jussy													
Bons à lots de Panama	130	140	130 50	130 50	130	131	— 2 ^e							Romanche						320							
Tabacs Ottomans	430						Autriche-Hongrie, 1 ^{er}	455	455 50	455 75	456	456		Raffinerie de soufre réunies													
Gaz de Lyon	721	722	720	723	724	722	— 2 ^e							Givaudan et Co													
Jonage	446	442					Autriche, 4 %	521	519	519	523	522 50		Engrais de l'Est	57	57											
Acieries Firminy	2180						Kourisk-Azof	608	608	611	614	614		Brevets Lumière													
— Marine	1130						Lombardes, 3 %, anciennes	320 25	320 25	320 25	320 25	321	320 25	Comp. Lyon. glace hygiénique	46 50	46 50	47	47	47	47							
Forges d'Alais		151	151				— 3 %, nouvelles	325	324	324	324	324 75	324 75	Établ. Favre frères													
Bouley							— 4 %							Agence Fournier			174	175	175	174							
Caucase							Nord de l'Espagne 1 ^{er}	347	344	347 50	349	349	348 50	Bar Américain			365										
Constructions françaises							— 2 ^e	340	344	340	340	340	340	Brasseries de la Loire			115										
— de la Russie							— 3 ^e	334	330	333	331	331		Société des Eden-Bars			90										

L'HOTEL DES NEGOCIANTS
à VALENCE-S-RHONE
Prend Messieurs les Voyageurs à 6 fr. par jour, chambre et service compris
S. VERGIER
Propriétaire
27, Avenue Félix-Faure, (près la Gare, à droite)
Garçon de course à disposition

A VENDRE
UNE
PROPRIÉTÉ
à LYON
Grande Rue de Monplaisir, 166
Près la Place de Monplaisir
(A proximité de deux stations de Tramways)
COMPRENANT
MAISON D'HABITATION
de CONSTRUCTION RÉCENTE
Avec JARDIN de 300 mètres environ
PRIX AVANTAGEUX
S'adresser à M. DERESSY, Notaire à Lyon
Place de la République, 44

BAUME ANTI-ONYXIQUE
ONGLE
FRISSENON
INCARNE
MARQUE DÉPOSÉE
sans opération
PRÉPARÉ PAR BÉRARD, PHARMACIEN
Envoi à la Brochure sur le traitement, six gravures, sous 1 fr.
Envoi d'un étau du Baume, contre mandat-poste de 5 fr. 25
Seul Dépôt : BÉRARD, Pharmacie des Terreaux, 9, Lyon
GUÉRISON RADICALE

CHAMPAGNE
IVERNEL
AGENT GÉNÉRAL :
A. OFFRET
10, Place Raspail, 10
LYON

QUINQUINA SAMOS MAIRET

Apéritif Supérieur, Tonique, Digestif, très Agréable

Se trouve dans tous les bons Cafés et les bonnes Epiceries en litres et demi-litres

Fabrique et Dépôt Général : J. MAIRET, Chemin des Cures, près la Gare, à Tassin-la-Demi-Lune-lès-Lyon
Bureaux : J. MAIRET, Rue Paul-Bert, 69, à Lyon

56, Quai St-Vincent, 56
A LYON
Ouverture d'un MAGASIN de VENTE des
Automobiles ÉCLIPSE
AVEC MOTEURS
De DION, ASTER et GNOME

Les Voitures exposées et mises en vente à Lyon, quai Saint-Vincent, 56, ont figuré au dernier Salon de l'Automobile, à Paris ; elles comportent les perfectionnements les plus récents dans la construction.

PRIX FIXES défilant toute concurrence

VOITURES de 3.200 à 8.000 fr.

TAILLEUR-COUTURIER
17, Rue Childobert, LYON
(Près la Place de la République)
Charles CHENIVESSE
BEAUX CHOIX DE DRAPERIES
FRANÇAISES ET ANGLAISES
PANTALONS, Haute Nouveauté, depuis 15 fr.
PARDESSUS, depuis 45 fr.
COMPLETS à des Prix très modérés.
JAQUETTES, COSTUMES-TAILLEURS.
ENGLISH SPOKEN

L'ALIMENTATION
SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES
CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
(ÉTENDUE A TOUTE LA FRANCE)
Siège Social : Rue de Richelieu, 24, Paris
DIRECTION POUR LE RHONE :
E. CHAT, Quai de Retz, 17, LYON
CONSEIL D'ADMINISTRATION
MM. MARGUERY, Membre de la Chambre de Commerce, Président de la
Chambre syndicale des Restaurateurs et Limonadiers, Président
du Comité de l'Alimentation Parisienne, Président.
CHEVILLARD, Président de la Chambre syndicale des Bouchers et
Charcutiers, Vice-Président.
MONOD, Président de la Chambre syndicale des Pâtisseries de
Paris, Vice-Président.
FORTIN, Secrétaire de la Chambre syndicale des Epiciers en détail,
Secrétaire.
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Assurances Collectives garantissant les patrons contre les
accidents éprouvés par leurs ouvriers pendant ou à l'occa-
sion du travail (Loi du 9 avril 1898).
Assurances Individuelles.
Assurances contre les Accidents causés par les chevaux, les
voitures, les bicyclettes et les automobiles.
Assurances des Accidents causés aux tiers par les ouvriers
de l'assuré.
Assurance Agricole.

Fabrique de Dragées
FONDÉE EN 1830
Maison ARNAUD, passage de l'Argue, LYON
MANUFACTURE DE CARTONNAGES INÉDITS
POUR MARIAGES ET BAPTÊMES
Inscriptions spéciales en 12 heures
PRIX EXCEPTIONNELS

IMPRIMERIE
LYON - 3, Rue Stella, 3 - LYON
Téléphone 15-99
Ancienne Maison MOUGIN-RUSAND
MAISON FONDÉE EN 1705
WALTENER & C^{IE}
Successeurs
Réorganisation complète - Matériel important et entièrement neuf
Imprimeurs du MONITEUR JUDICIAIRE DE LYON
imprimés divers pour Sociétés
THÈSES DE DROIT ET DE MÉDECINE
Spécialité d'anches pour MM. les Officiers Ministériels

Pour faire de Bons Placements
Et éviter les Mauvais
Lisez L'ÉCONOMISTE de LYON.
Pour recevoir gratuitement
Fendant un mois
L'ÉCONOMISTE de LYON
Demandez-le
à M. l'Administrateur-Gérant
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 63
Lyon.

Veillez adresser gratuitement, pendant un
mois, l'Economiste de Lyon, à M.

FABRIQUE EXCLUSIVE
de LIQUEURS SURFINES
J. GALLIFFET
12 et 13
Quai Pierre-Scize, LYON
Pour éviter toute équivoque la Maison n'ayant ni Succursale ni Successeur s'adresser directement au domicile ci-contre

Quinquina Salvator
"ANTIALCOOL" PIERRE
APÉRITIF HYGIÉNIQUE AU QUINQUINA
Garanti sans Alcool
Cet Apéritif garanti exempt de tout alcool, se prend pur ou additionné d'eau et se recommande aux personnes qui redoutent les effets de l'alcool
N.B. - "L'ANTIALCOOL PIERRE" n'a pas de similitude et n'est soumis à aucun droit.
ADRESSER LES COMMANDES
à M. PIERRE, directeur de la Société des Produits Antialcools, à Valence-sur-Rhône

VICTOR BACH
RELIEUR DE L'UNIVERSITÉ
Et-Premier ouvrier
de l'Ancienne Maison F. CAILLET
11, Rue Paul-Bert, LYON

GAGNOI & CLERC
Système Pratique Breveté
L'ÉCLAIR
SÉRIE SÉCHES SANS BOUTONS-SPYNDRE
ET AUTRES
L'ÉCLAIR
SÉRIE SÉCHES SANS BOUTONS-SPYNDRE
ET AUTRES

Epurateur de Lingerie
après Déco ou Maladies
DESTRUCTION des ARTES
et autres insectes
Maison BARON, fondée en 1850
RENARD
SUCCESSION
69, Cours Lafayette, 69
LYON

Succursale du Bureau Sanitaire
Parisien. - Société anonyme Fran-
çaise Hélio, siège à Paris.
Pour la désinfection des locaux
après décès ou maladies
Teinture et Dégraissage
EN TOUS GENRES
Anc^{te} M^{me} Th. VAUDOIS
M^{me} V^{ve} GROS, Succ^{te}
22, rue de Marseille, 22
et rue de Bonald
LYON
Maison de Confiance
en face l'église St-André

A l'Etoile d'Or
Maison fondée en 1830
Maison fondée en 1830
Horlogerie - Bijouterie
Joaillerie - Orfèvrerie
GRENIER Neveu
Successeur de GRENIER Jeanne
45, Rue Centrale, LYON
(près la place des Jacobins)
Sur prix marqués 10 o/o
à MM. les Membres de l'Université

"L'ÉCHO"
Avances d'Argent aux Acquéreurs - Pas d'Intérêts à payer
VENTE & ACHAT
de Fonds de Commerce, Industries et Immeubles
ASSURANCE CONTRE LA DÉPOSSESSION DES BUREAUX DE TABAC
CONSULTATIONS GRATUITES
A. GUIQUITANT & C^{IE}
30, Rue Tupin - LYON
Bureaux : de 8 h. à midi et de 2 à 7 h. - Cabinet : de 4 à 5 h.

A LA RENOMMÉE
AUCUNE SUCCURSALE
CHAUSSURES
LYON - 44, Place de la République, 44 - LYON

Aux Arts Réunis
A. TARDY
Fabricant Breveté S. G. D. G.
Rue Désirée, 19, à LYON
L'allée du N° 25 de la Place de la Comédie correspond
en face du Magasin.
Appareils photographiques les plus perfectionnés et fournitures géné-
rales pour la photographie. - Fournitures générales pour tous genres
de peintures et dessins. - Minuterie, Dorure, Encadrements en tous
genres. - Travaux photographiques, développements, tirages d'épreuves
par tous les procédés, agrandissements d'après clichés ou à des prix
déjà concurrence (demandez le tarif).
Atelier de Photographie à la disposition de MM. les amateurs.
Seule maison de vente pour les plaques extra-rapides, marque L'Étoile,
se développant de préférence avec le révélateur Hydroquinone mélangé ;
6 1/2 x 9 9 x 12 13 x 18 15 x 24
0.65 1.25 2 4.55
Prix : 90 francs
LE CATALOGUE GÉNÉRAL EST REMIS A TOUTS LES ACHETEURS

LA CAPITALE M^{me} BATTIN & GARIOUD
8, Rue de la République LYON Rue Bât d'Argent, 12
TAILLEURS pour Messieurs et Enfants
SPÉCIALITÉS
Amazones, Liorées
Uniformes - Pensions
Sports
Chasse, Tennis
Cyclistes
Peau, Caoutchouc
Robes de Chambres
Café de Feu
Vareuses, Fourrures
Couvertures Voyage
Bretelles, etc.
CHOIX INCOMPARABLE de DRAPERIES FRANÇAISES ET ANGLAISES
APERÇU DE QUELQUES PRIX :
SUR MESURE
Costumes Veston..... depuis 49 fr.
Pardeus..... 45 »
Pantalons..... 15 »
Costumes Cérémonie..... 80 »
TOUT FAITS
Costumes Veston pure laine dep. 29 fr.
Pardeus..... 30 »
Pantalons..... 10 »
Costumes Enfants ext. solide 8 »
Tous les genres, toutes les formes de vêtements tout faits et sur mesure. - Assortiment
considérable de Peisces, Poas de Clèves, Caracul, etc. - Gilets blancs et fantaisie, etc., etc.
- Choix immense de Costumes et Pardeus, modèles variés pour jeunes gens et enfants.
Coupe, Façon et Qualité garanties
Tout Achat ne convenant pas est échangé ou remboursé
Escompte de 10 % à MM. les Etudiants, Professeurs et Membres de l'Enseignement
LA CAPITALE LYON
Même Maison à NANTES

PHARMACIE BOISSONNET
FRANÇOIS Successeur
LYON - 16, Cours Gambetta, 16 - LYON

Pour les ANNONCES et RÉCLAMES s'adresser
au bureau du Journal, 63, rue de l'Hôtel-de-Ville,
à M. CLOUTIER aîné, chef de Publicité.